

1001 FRANCE
Société par Actions Simplifiée
Capital : 29.006 €
Siège social : 2-4 rue Chaintron – 92120 Montrouge
813 417 102 RCS Nanterre
(La « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 28 AVRIL 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, et le 28 avril à 10h,

Le soussigné :

Monsieur Vincent Barbier, agissant en qualité de Président de la Société,

Le Président rappelle qu'il est opportun d'installer le siège social de la Société au domicile du Président de la Société, sis 83 rue Paul Vaillant Couturier à Malakoff (92240) afin de maîtriser les dépenses de la Société.

En conséquence, le Président a pris les décisions suivantes conformément à l'article L227-9 du Code de commerce et à l'article 4 « Siège social » des statuts de la Société :

- Transfert du siège social ; et
- Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts.

PREMIERE DECISION

Conformément à l'article L227-9 du Code de commerce et à l'article 4 des statuts de la Société, le Président décide de transférer le siège social de la Société du 2-4 rue Chaintron à Montrouge (92120), au 83 rue Paul Vaillant Couturier à Malakoff (92240), avec effet immédiat.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, cette décision sera ratifiée par la collectivité des associés lors de la prochaine assemblée générale de la Société.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts de la façon suivante :

« Article 4 – Siège social.

*Le siège social est fixé à **MALAKOFF (92240)**
RUE PAUL VAILLANT COUTURIER N°83 »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et /ou de dépôt requises par la loi.

LE PRESIDENT

Vincent Barbier
Président
1001 FRANCE SAS
2 rue chainy on 92120 Montourge
915417102

